



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LES ETCHÉMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZACHARIE**

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil Municipal de Saint-Zacharie tenue **5 FÉVRIER 2024** au Centre municipal des loisirs situé au 679, 12e avenue à Saint-Zacharie.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Jocelyn Faucher
Siège #3 - Gilles Couture
Siège #4 - Donald Lachance
Siège #5 - Pierre Grondines
Siège #6 - Joey Cloutier

Est absente à cette séance :

Siège #2 - Sandra Deschênes

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Camil Cloutier.

Brigitte Larivière, directrice générale et greffière-trésorière ainsi que Fanhui Kong, directrice générale adjointe et greffière-trésorière assistent à cette séance.

Il a été adopté ce qui suit : RÉSOLUTION: 037-02-24 - RAPPORT ANNUEL CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Madame Brigitte Larivière, directrice générale & greffière-trésorière et responsable de l'application du règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Zacharie, présente le rapport annuel concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle.

- L'application du règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière en 2023;
- Un seul contrat a été octroyé de gré à gré, d'un montant supérieur à 25 000 \$, en cas de nécessité d'attribuer un contrat similaire à l'avenir, la rotation sera privilégiée.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Zacharie, ce **6 février 2024**.

Camil Cloutier, maire



Brigitte Larivière, dir. gén. et greffière-trésorière